**DEMANDE D’AUTORISATION POUR L’EMPLOI DES JEUNES DE 14 A 16 ANS PENDANT LES VACANCES**

**ATTENTION**

**LE MODELE DE COURRIER CI-DESSOUS N’A PAS DE CARACTERE REGLEMENTAIRE, IL EST PUREMENT INFORMATIF. LES FORMULES PROPOSEES DOIVENT ETRE ADAPTEES AU CAS D’ESPECE.**

|  |  |
| --- | --- |
| ...A .........., le .........Inspection du travailComplexe Le Plexus63, rue Fernand Forest- DucosB.P. M2 98849 NOUMEA CEDEXMonsieur, Madame,Je sollicite l'autorisation d'embaucher pendant les vacances scolaires de .... pour une période de .... un jeune non encore libéré de l'obligation scolaire.Il s'agit de : M. *(Mlle)* .... âgé*(e)* de .... né*(e)* le .... domicilié*(e)* à ....L'engagement serait fait par contrat à durée déterminée pour la période du .... au .... et pour l'emploi de .... qui ne comporte pas de travaux pénibles par leur ambiance, leur rythme ou leur caractère répétitif. Les travaux correspondant à l'emploi visé seront effectués dans les locaux de l'entreprise située à ............La durée du travail sera de .... heures par semaine soit .... heures par jour, réparties comme suit :LundiMardiMercrediJeudiVendrediSamediLa rémunération du salarié est fixée à ............Cette demande est faite avec l'accord du représentant légal de l'intéressé*(e)*, M. *(Mme)* .... accord dont je vous joins copie.Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.............................. | ⮚ Raison sociale et adresse de l'entreprise.⮚ 15 jours au moins avant la date prévue pour l'embauchage.⮚ L'autorisation est considérée comme acquise à défaut de refus motivé dans un délai de 8 jours francs à compter de l'expédition de la demande.⮚ Durée au plus égale à la moitié des vacances scolaires.⮚ Nom, prénoms, etc.⮚ Dates du premier et du dernier jour de travail.⮚ Si nécessaire, décrire ici sommairement ces travaux.⮚ Adresse du lieu où le jeune travaillera.⮚ En aucun cas supérieur à 39 heures, en aucun cas plus de 8 heures par jour.⮚ La rémunération est au moins équivalente à : ▪  25 % du SMG ou salaire minimum conventionnel pour les jeunes âgés de 14 ans, ▪  35 % du SMG ou salaire minimum conventionnel pour les jeunes âgés entre 15 et 16 ans⮚ Indiquer ici le nom du représentant légal.⮚ Signature de l'employeur |